

Séance Plénière du Conseil départemental du Finistère



Discours introductif de **Nathalie SARRABEZOLLES**,
Présidente du Conseil départemental du Finistère

Seul le discours prononcé fait foi

Quimper, jeudi 20 octobre 2016

Mesdames les Conseillères départementales,
Messieurs les Conseillers départementaux,
Mes chers collègues,

« *Chercher à savoir, avec rigueur et méthode, si les intentions se traduisent bien en actes et si ceux-ci vont dans le sens souhaité est une étape essentielle* » : par ces mots, Alain Grevot, président du Comité d'évaluation de la politique de protection de l'enfance en Finistère, introduit le travail qu'il a mené avec un collègue d'une trentaine de personnes représentant l'ensemble des partenaires concerné.e.s. Cette étape essentielle de l'évaluation, vous aurez l'occasion d'en échanger avec lui aujourd'hui, sur le fond comme sur la forme, ainsi qu'avec Bernard Begnaud, de l'ADEME, qui viendra quant à lui présenter le travail du comité d'évaluation des politiques de prévention et de gestion des déchets. Je les salue d'ores et déjà et les remercie de leur engagement, de leur travail, comme je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à mener à bien ces évaluations.

Les termes d'Alain Grevot traduisent bien la volonté des élu.e.s de l'Assemblée départementale de mettre en œuvre dans son intégralité le processus d'élaboration des

politiques publiques dans les grandes missions départementales : **consultation, concertation, mise en œuvre, évaluation, évolution.**

Plusieurs rapports, présentés ce jour, sont le résultat de ce processus. Je pense notamment au schéma « Bien vieillir en Finistère », dont nous aurons un bilan étape, ou au schéma linguistique, élaboré dans un partenariat affirmé, que nous nous proposons d'adopter pour les cinq années à venir.

Cette manière de travailler, de nous engager dans une démarche partagée d'amélioration et d'évolution de nos politiques, nous est précieuse en cette période de transition, maillée de discussions sur la réforme territoriale et sur l'évolution des compétences.

Depuis notre dernière séance, les discussions se sont poursuivies avec la Région Bretagne et avec Brest métropole. Des accords ont été trouvés tant sur la nature des compétences transférées que sur le montant des transferts financiers. Les ressources humaines ont été évoquées et les démarches d'accompagnement des agents concerné.e.s sont en cours. Ces propositions seront soumises aux élu.e.s départementales et départementaux à la Séance plénière de décembre.

Nous sommes également en lien avec le Conseil régional au sujet des compétences sur lesquelles nous pourrions conventionner en matière économique, notamment l'agriculture et la pêche, conventions qui seront soumises à l'Assemblée départementale en décembre prochain. Et puisque j'aborde rapidement la question économique, je tenais à m'inscrire aux côtés de celles et ceux, représentants de collectivités, de salarié.e.s, d'entrepreneurs..., qui ont affirmé, à titre individuel ou collectif, leur soutien au projet de la société SILL à Guipavas. Celui-ci, en effet, s'inscrit dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT), dans la stratégie métropolitaine de développement économique et de création d'emplois, participe à l'attractivité et à la vitalité du Département, tout en répondant aux exigences environnementales, paysagères et de concertation, puisqu'il a fait l'objet d'un dialogue approfondi en amont avec les parties concernées. L'enquêteur public ayant à présent rendu ses conclusions, je forme le souhait que cette entreprise puisse rapidement mener à bien son projet et je propose que notre Assemblée accepte que je formule officiellement cette position.

La réforme territoriale, la spécialisation des compétences, les fusions de communes ou d'intercommunalités : autant d'évolutions qui impactent très directement les contrats de territoires en œuvre dans les bassins de vie. Pour faire suite aux contrats signés en 2015 et aux avenants, dont nous soumettons une partie au vote des élu.e.s ce jour, nous avons entrepris des démarches de discussions et d'échanges pour la revue de projet de mi-parcours. Ces temps sont importants pour aborder, de notre côté comme du côté de nos interlocuteurs et interlocutrices dans les territoires, de nouvelles versions de ces contrats qui

devront prendre en compte la nécessaire adaptation aux nouveaux besoins et aux nouveaux enjeux, au contexte budgétaire. Je souhaite qu'ils puissent être un support ouvert à la créativité et à l'innovation.

Ces échanges en cours avec les élu.e.s finistérien.ne.s concernant les applications locales de la réforme, comme nos propositions concernant l'ingénierie départementale et l'assistance technique par exemple, ont été largement exposés et débattus lors du carrefour des communes organisé par l'Association des maires du Finistère au début du mois. Il nous faut continuer dans cette voie et **trouver les chemins de l'initiative et de la coopération dans l'intérêt des Finistériennes et des Finistériens**.

Le contrat de réciprocité entre Brest métropole et le Pays COB, auquel nous sommes associé.e.s en tant que partenaires, est un autre exemple de ce que la solidarité territoriale et la connaissance, voire la reconnaissance mutuelle, peuvent apporter de positif aux habitantes et habitants de notre département. Issu d'un travail de concertation et de coopération, ce contrat, le premier en France de ce type, doit être cosigné par de nombreuses parties prenantes, qui toutes ont montré leur intérêt et apporté leur contribution à ce nouvel outil de valorisation et d'action commune.

C'est en effet portés collectivement, dans un esprit de réussite et d'innovation, que nos communes, notre département, notre région avancent, en lien avec les partenaires institutionnels, les forces vives, le mouvement associatif, les citoyen.ne.s qui s'engagent.

Cet engagement, ce regard citoyen, nous le retrouvons dans la construction des schémas comme dans leur évaluation, que j'évoquais rapidement tout à l'heure. Deux synthèses vous seront présentées tout à l'heure. J'y reviens en quelques mots :

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental anime et apporte un appui financier aux plans de prévention et gestion des déchets non dangereux et des déchets issus de chantiers de bâtiments et travaux publics, plans construits en lien étroit avec les acteurs locaux. C'est dans le cadre du Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets (SYMEED), que les collectivités et partenaires se rencontrent et confrontent projets et expertise. C'est bien au sein de ce syndicat, structure inédite dans notre région, que les questions qui se posaient ont reçu des réponses adaptées à la réalité des territoires et de leurs particularités. La compétence étant transférée à partir de janvier prochain à la Région Bretagne, il paraissait important de faire un point d'étape de cette structuration. Nous sommes persuadés que l'expérience finistérienne pourra être profitable à la région entière.

C'est dans un tout autre domaine qu'a été menée la seconde évaluation. Les enfants qui nous sont confié.e.s, et les moyens de les protéger contre ce qui menace leur équilibre et leur avenir, les moyens de leur assurer le bien-être nécessaire à leur avancée dans la vie,

vers l'autonomie, sont l'une des préoccupations majeures, essentielles, du Conseil départemental. Depuis de nombreuses années, élu.e.s et professionnel.le.s proposent des plans d'action adaptés aux objectifs poursuivis, travaillent en concertation avec les institutions, associations, familles... et avancent en se questionnant à chaque étape sur le sens profond de leur action.

C'est ainsi que nous réinterrogeons régulièrement nos pratiques, afin d'être en mesure de répondre de la meilleure manière, la plus adaptée à chaque situation, à chaque enfant. Le schéma en cours touche à sa fin. Son évaluation, les préconisations nées des constats et des discussions partenariales nous permettront, en amélioration continue, de construire le prochain cadre dans lequel nous avancerons, en ayant pour objectif l'intérêt des enfants qui nous sont confié.e.s.

Mes cher.e.s collègues,

Puisqu'il s'agit ici de protection de l'enfance, j'en profite pour aborder le rapport, étudié ce jour, concernant l'accueil des mineur.e.s non accompagné.e.s en Finistère. Au-delà des propositions mêmes de ce rapport, c'est l'occasion pour moi d'aborder deux thématiques qui sont trop souvent mêlées et qu'il faut à mon sens dissocier : la question du financement et celle de l'accueil.

Je ne reviendrai pas sur la situation internationale. Toutes et tous, nous la connaissons, nous connaissons sa réalité, sa violence. Elle pousse des millions de personnes, qui fuient la guerre, les armes, la mort, la misère sur le chemin de l'exil. L'Europe n'en accueille qu'une petite partie, la France, encore moins. Parmi eux, des jeunes, mineur.e.s, qui se retrouvent seul.e.s.

C'est au titre de la protection de l'enfance qu'ils et elles sont alors confié.e.s aux Conseils départementaux dont c'est la mission déléguée de l'Etat de les accueillir. Notre sujet de discussion, à mon sens, ce n'est pas l'accueil de ces jeunes, sinon avec les Départements qui les refusent, accentuant d'autant la charge des autres. Non, le sujet de discussion, avec l'Etat, c'est à la fois l'articulation des actions menées par les parquets, par l'Etat, avec les nôtres, pour plus de cohérence et de fluidité, et c'est également la question du financement solidaire de cet accueil. Car il est bien évident que les Départements, chefs de file des politiques de solidarité, de l'enfance au grand âge, qui sont appelés depuis plusieurs années à contribuer au redressement des comptes publics, n'ont plus les finances nécessaires pour y faire face de manière satisfaisante dans ce contexte de demande croissante. C'est sur ce sujet, en tant qu'élu.e.s départementaux qu'il nous faut engager un dialogue ferme avec le gouvernement et ce à quoi je m'emploie avec le soutien des élu.e.s. qui portent ces politiques.

La difficulté essentielle en ce moment crucial provient d'un brouillage entre la réalité et le mensonge, le fantasme, sur fond d'inquiétude : les messages de vérité deviennent inaudibles car tout est placé sur le même plan. Dans ce contexte, nous avons le devoir d'être justes, réalistes et vrais. Face à des citoyen.ne.s parfois destabilisé.e.s et inquiet.e.s, **la parole politique se doit d'être mesurée et posée si l'on souhaite lui conserver son poids.**

Certaines idées de ruptures, de haine, qui émergent ne doivent pas nous faire oublier qu'elles sont l'expression de quelques-un.e.s, soutenu.e.s parfois par certaines paroles politiques qui relèvent de l'avalissement du débat public, voire de l'ignominie. Il est toujours difficile de savoir ce qui est le plus juste : en parler ou les ignorer. En tout état de cause, ce en quoi je crois, quant à moi, c'est que si toute question peut être abordée, il est nécessaire d'éviter les outrances et de porter le message positif de ce que produisent les valeurs d'union, de solidarité dans la construction d'une société de paix. Ce que nous voyons aujourd'hui transparaître parfois de haine, de rejet, de discrimination, d'appel aux armes, à la guerre, n'est pas le monde que je souhaite construire. Et je ne pense pas trahir la pensée de nombre de mes collègues en les associant à cette idée. **C'est ainsi que je me tiendrai toujours debout, avec beaucoup d'autres notamment dans notre assemblée, mais aussi dans les communes, dans les territoires, pour résister à ces attaques contre notre modèle républicain, notre modèle de société.** En ces temps troublés, je tiens également à exprimer mon soutien à celles et ceux, agents publics, pompiers et policiers notamment, qui sont au quotidien en première ligne aux côtés de la population pour le maintien de l'ordre public et l'assistance aux personnes.

Nous le répétons à l'envi depuis plusieurs mois, plusieurs années, nous vivons une époque de profonde mutation. Tellement profonde que des chercheu.r.se.s n'hésitent pas à dire que notre continent n'en a pas connu de telle depuis la période de la Renaissance. Cette période, extrêmement troublée, reste pourtant dans l'Histoire, dans les esprits, comme une époque bouillonnante, créative et productive. C'est bien le signe que les changements, s'ils peuvent être source d'inquiétude et il faut l'entendre, sont également une ouverture vers d'autres champs, vers un avenir à construire positivement.

Je nous engage, au sein de cette Assemblée, à y contribuer collectivement par nos travaux, nos positionnements, notre action.